

L'hon. M. MURPHY: Avec qui l'entente a-t-elle été conclue?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je ne puis le dire exactement, mais si je comprends bien, c'est par l'intermédiaire du premier ministre. M. le juge Duff qui est membre du Conseil privé impérial est parti pour l'Angleterre où il est maintenant. Je suppose que l'on ne peut douter de ses capacités. Il semblait très juste de l'envoyer là-bas.

Remboursement des amendes imposées par R. W. Woods, J.P., de Regina, en vertu de la loi du service militaire, amendes remises en vertu des arrêtés en conseil du 30 novembre et du 5 décembre 1918, \$301.50.

M. LAPOINTE (Kamouraska): Pourquoi remettre des amendes?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Le ministre intérimaire de la Justice n'est pas ici et je regrette de ne pouvoir donner l'explication. Si mon honorable ami insiste, je l'obtiendrai avec plaisir.

M. McMASTER: Si c'est la politique du département de remettre les amendes, il y aurait beaucoup de demandes.

M. LAPOINTE (Kamouraska): L'honorable député de Regina (M. Cowan) nous donnera peut-être quelque renseignement à ce sujet.

M. COWAN: Je n'ai jamais été au tribunal, je n'ai jamais été condamné à l'amende et je ne connais rien de cela.

Service de l'aviation, \$250,000.

M. CAHILL: Pourquoi ce crédit?

Major général MEWBURN: C'est un sujet de la loi adoptée à cette session créant une commission de l'aviation. Le ministre des Douanes est le président de la commission à laquelle est associé le département de la Marine et des Pêcheries. La commission est organisée dans le but de faire des règlements au sujet de la navigation aérienne au Canada, navigation qui se développera, nous l'espérons, dans un but commercial.

M. CAHILL: Ce crédit de \$250,000 sera-t-il affecté aux dépenses de cette commission?

Major général MEWBURN: Il servira à l'organisation de la commission, le soin des machines et la préparation des règlements. Il fut d'abord suggéré que l'on aurait besoin de \$500,000 pour l'année, mais cette somme fut réduite et l'on pense qu'il suffira de \$250,000. L'affaire n'est qu'à l'état d'expérience.

Pour la réorganisation du département des Impressions publiques et de la Papeterie par la commission du service civil, \$17,500.

L'hon. M. MURPHY: Comment expliquez-vous cet article?

L'hon. M. BURRELL: C'est en partie au sujet du classement. De plus, nous essayons de réorganiser l'Imprimerie sur des bases commerciales plus modernes afin d'obtenir une plus grande efficacité et une plus grande économie. Ce travail est confié à quelques-uns des experts de la division de l'organisation du service civil. Cette somme est imputée à l'Imprimerie vu que la commission du service civil ne pense pas qu'on puisse la mettre à son débit.

L'hon. M. MURPHY: Ce crédit a-t-il été payé ou s'il doit l'être?

L'hon. M. BURRELL: On n'en a payé qu'une partie. Il comprend aussi la possibilité de nommer un homme d'affaires expert pour la première année quand tout aura été organisé.

Allocation provisoire pour les services intérieur et extérieur du service civil, à payer aux personnes et catégories de personnes, en sommes et au temps que le Gouverneur en conseil déterminera, \$10,000,000.

M. McKENZIE: Au sujet de cet article du budget, je tiens à rappeler au ministère, après en avoir déjà parlé au président du Conseil privé, qu'il y a auprès de nous un grand nombre de messagers qui comptent avoir part à cette gratification. Quelques-uns ont reçu de l'aide; d'autres n'en ont pas eu. J'espère qu'ils seront tous mis sur le même pied dans la répartition de ce crédit.

L'hon. M. REID: Je désire donner des renseignements touchant l'exploitation des chemins de fer et des fonds dont nous avons besoin pour ceux-ci pendant l'exercice courant. Les recettes brutes du Nord-Canadien s'élèveront à \$94,000,000 et les frais d'exploitation, y compris les dépenses, à \$103,946,000, soit une perte de \$9,946,000. Les recettes du réseau de l'Etat, calculé-on, se chiffreront par \$37,321,485, et les frais d'exploitation, par \$42,812,240, représentant une perte totale de \$5,490,755 pour cette partie des voies nationales du Canada qui embrasse l'Intercolonial et le Transcontinental. On estime à près de \$9,000,000 la perte pour le Grand-Tronc-Pacifique et à \$19,000,000, approximativement, celle du réseau du chemin de fer national du Canada, dans un ensemble, soit \$28,000,000 en tout.